

I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2022/67 du 28 février 2022

62/1413

63/1394

En vigueur à partir du 1 mars 2022

Instructions comptables et statistiques; biologie clinique; 01-03-2022

Suite à l'adaptation de la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables (dans le chapitre VIII-C) sur le site internet de l'INAMI, les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

Nouveaux pseudo-codes nomenclature :

- * Pseudo-codes nomenclature qui doivent être mentionnés comme prestation relative avec le code nomenclature de l'article 33 ter correspondant :

Pour les codes nomenclature **594090 - 594101**

Niveau 3 diagnostique

595136 – 595140 Détection d'une fusion du gène RET en cas de cancer du poumon non squameux non à petites cellules avancé (non résécable ou métastatique)

595151 – 595162 Détection d'une mutation RET (probablement) pathogène en cas de carcinome médullaire avancé (non résécable ou métastasé) de la thyroïde

Date d'application

Les modifications susmentionnées entrent en vigueur pour les prestations effectuées à partir du 1^{er} mars 2022.

Le Fonctionnaire Dirigeant ff.,

J. Coenegrachts
Directeur général a.i.

Annexes : nihil